

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

Délibération n° DE_2022_085

Le 05 décembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie et Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mme MASNATA Mallaury (pouvoir à DESSUS Jean-François), Mrs HUTIN Didier (Pouvoir à DIDIER Thierry) et TURC Jack.

Secrétaire : M. DESSUS Jean-François

OBJET : Réparation du terrain de tennis de Bourdeaux. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme.

Le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise Tennis Maintenance relatif à la remise en état des cours de tennis qui ont subi de gros dégâts suite à la tempête du 14 septembre (arbre tombé sur la clôture d'enceinte). Le devis s'élève à 10 579.20€ HT.

Le Maire précise que les dégâts subis par les cours de tennis suite à la tempête ne sont pas pris en charge par notre assurance car considérés comme VRD (Voiries et Réseaux Divers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise Tennis maintenance d'un montant de 10 579.20€ HT.

DEMANDE une subvention, la plus élevée possible, au Conseil Départementale de la Drôme pour financer les travaux de remise en état des cours de tennis.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

